

MAIRIE DE DOMARIN

2022 01 10 Conseil Municipal n° 01-2022

Séance du lundi 10 janvier 2022 à 19 heures

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE,

Pouvoirs : M. FAURE à A. MARY, B. ALLARD à C. GAGEY, S. GUINET à A. GARNIER, M. NDOYE à M. GINDRE et L. POULET à J. REYNAUD

Excusé : P. BOISSAT

Absente : E. TAILLOT

Secrétaire de séance : C. GAGEY

Secrétariat : A. CHOLLET, B. GRICHE

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 14 décembre 2021 au 10 janvier 2022 : Pas de décision.

Délibérations :

- Création terrain multisports et agrès de fitness - Demande subvention Département

Cette délibération annule la délibération du 12 avril 2021.

En effet, des devis de terrassement ont été demandés concernant le city parc ce qui augmente fortement le coût de cet équipement pour arriver à une somme de 94 876,44 € HT au lieu de 49 151,50 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Département en se basant sur le montant réactualisé.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création terrain multisports et agrès de fitness - Demande subvention Région AURA**

Cette délibération annule également la délibération du 12 avril 2021 pour les mêmes raisons que la précédente.

Le Conseil Municipal sollicite donc une subvention auprès de la Région AURA.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention à l'EFMA (Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat)**

Plus de 1 100 apprentis issus principalement du département de l'Isère et des départements limitrophes sont formés cette année à l'EFMA et parmi eux, 2 jeunes de Domarin. C'est pourquoi l'EFMA nous réclame une subvention.

Le Conseil Municipal décide donc d'accorder une subvention de 100 € par jeune inscrit dans cet établissement, soit 200 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Domarin participe financièrement au fonctionnement du Centre médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu. Une convention a été conclue entre les deux parties le 7 mai 2012.

Cette participation est actualisée chaque année par un avenant à la convention.

154 enfants étaient inscrits pour l'année scolaire 2020/2021. Il nous est demandé 0,50 € par enfant soit un total de 77 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant actualisant la participation financière au titre de l'année 2020/2021 pour un montant de 77 €.

Adoptée à l'unanimité.

➔ **Questions diverses :**

Le Maire annonce que les vœux du Maire ayant été annulés suite à l'annonce préfectorale, une carte de vœux a été distribuée dans chaque boîte aux lettres.

Le Maire fait un point concernant la situation sanitaire et les exigences préfectorales qui nous obligent à reporter toutes les manifestations festives et fermetures des salles municipales, dans le cadre culturel, festif et réunions.

Intervention de Julien Chabert concernant la manifestation de l'ASD qui a été annulée.

Fin de séance à 19h30
Chrystel GAGEY

Suite à ce Conseil Municipal, nous recevions Monsieur Jean PAPADOPULO, Président de la CAPI et son DGS, Mathias FRANKO pour une présentation de la Communauté d'Agglomération.

Chaque Elu a ainsi pu poser ses questions.

Thèmes évoqués :

Présentation succincte du fonctionnement de la CAPI selon les différents secteurs d'activités (Consultable par les élus).

Point sur le FPIC (Fonds national de péréquations des ressources intercommunales et communales) : La CAPI, comme la commune deviennent contributaires à ce fonds alors que jusqu'à présent nous en étions bénéficiaires.

Point sur l'aménagement de la gare : projet toujours en études. Toutes les communes concernées doivent se tenir informées des différents échanges et être présentes aux réunions afin d'échanger lors des débats.

Présentation brève du projet du Conservatoire. Travaux prévus sur 2022.

Point sur le contrat de relance écologique : Orientation énergie. Les communes doivent déposer leur dossier de demande de subvention sur d'éventuels travaux liés à cette thématique. Ils seront transmis au Département.

Point sur l'augmentation des impôts fonciers. La CAPI doit récupérer un certain nombre de recettes. Economie au niveau des services de la politique de la ville, taxes sur les grosses enseignes commerciales (CFE), et donc sur le foncier bâti ...

Une redistribution sera également faite au niveau des communes (Domarin 37 057 €).

Un manque de communication et d'information a été relevé à ce sujet qui aurait été utile afin de répondre à nos concitoyens.

Plus divers petits points évoqués au fil des questions....